
**MISE À JOUR 2006-2007 DES
EFFORTS QUÉBÉCOIS DE LUTTE
CONTRE LE CRIME ORGANISÉ**

Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
Août 2007

Ministère de la Sécurité publique du Québec

MISE À JOUR 2006-2007 DES EFFORTS QUÉBÉCOIS
DE LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Ce document a été réalisé grâce à la collaboration des membres du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé :

Agence des services frontaliers du Canada
Association des directeurs de police du Québec
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice du Québec
Ministère de la Sécurité publique du Québec
Revenu Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Service de police de la Ville de Québec
Service du renseignement criminel du Québec
Sûreté du Québec

Rédaction : Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN 978-2-550-51319-3 (imprimé)
ISBN 978-2-550-51320-9 (en ligne)
ISSN 1916-1425 (imprimé)
ISSN 1916-1433 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, 2007

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES UTILISÉS

ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines
ADPQ	Association des directeurs de police du Québec
AMF	Autorité des marchés financiers
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada
CELCO	Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
CNC	Comité national de coordination sur le crime organisé
CRC	Comité régional de coordination sur le crime organisé
DGSC	Direction générale des services correctionnels (MSP)
DPLC	Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (MSP)
ERM	Escouades régionales mixtes
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PIMS	Programme d'intervention en milieu scolaire
PPO	Police provinciale de l'Ontario
RQ	Revenu Québec
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SPVQ	Service de police de la Ville de Québec
SQ	Sûreté du Québec
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec
UMECO	Unité mixte d'enquête sur le crime organisé
USDHS	United States Department of Homeland Security (É.-U.)

1. MISE EN CONTEXTE

Bien que le présent document ne constitue pas une revue exhaustive de chaque stratégie et de chaque initiative mises de l'avant par les différents intervenants engagés dans la lutte contre le crime organisé au Québec, telle qu'elle est présentée dans le bilan 2005-2006, cette mise à jour fournit un aperçu général des principales initiatives et des efforts collectifs qui ont été entrepris pour lutter de façon plus efficace contre ce phénomène, en mettant davantage l'accent sur les nouveautés qui ont marqué 2006-2007.

Au cours de cet exercice, le phénomène du crime organisé demeure un problème d'actualité pour le Québec et le Canada. Voici un aperçu de la situation actuelle et des tendances observées sur le crime organisé résumé à partir de *l'État de la situation sur le crime organisé au Québec* produit par le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ).

- Quelque 326 évènements d'intimidation contre des intervenants du système judiciaire répertoriés au cours de 2006;
- Saisie de plus de 4 200 armes à feu par les différents services de police du Québec en 2006;
- Réémergence des clubs-écoles, ce qui laisse présager la réorganisation des groupes de motards criminels, plus de six ans après l'opération Printemps 2001;
- Explosion du phénomène des gangs de rue qui sont depuis plusieurs années une priorité organisationnelle pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). (Pour l'année 2006, le SPVM a procédé à près de 1 500 arrestations). Les gangs de rue sont principalement impliqués dans le trafic de stupéfiants, la prostitution (souvent juvénile) et la fraude;
- Croissance des groupes criminels traditionnels : souche latino-américaine (importation de drogues), souche autochtone (contrebande de tabac), souche est-européenne (fraude et prostitution) et souche asiatique (production intérieure de cannabis);
- Ébranlement des groupes criminels italiens à la suite du projet COLISÉE et de la récente condamnation de Vito Rizzuto.

LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Parmi les faits à signaler, soulignons que les différents groupes de travail au sein du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO) ont poursuivi leurs activités au cours de 2006-2007. Mentionnons les résultats suivants :

- Dépôt du projet *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* pour approbation au Conseil des ministres. Ce plan préconise une approche globale et concertée où se côtoient des mesures préventives et répressives. Le MSP a également participé à une mission de reconnaissance à Philadelphie en juin 2006 afin d'évaluer les possibilités d'adapter le *Youth Violence Reduction Partnership* au contexte montréalais.
- Poursuite de l'implantation du plan d'action sur la circulation illégale des armes à feu et dépôt d'un avant-projet de cadre de collecte de données sur les armes à feu et d'élaboration d'une procédure uniforme de gestion des armes recouvrées.
- Exploitation de la nouvelle structure intégrée du programme ACCES tabac et développement des canaux d'échange de renseignements entre les organismes d'application de la loi concernés par la lutte contre la contrebande de tabac.

À la suite de la nomination du nouveau Conseil des ministres le 18 avril 2007, le nouveau gouvernement a annoncé ses priorités en matière de lutte contre le crime organisé, notamment dans la lutte contre les gangs de rue et les nouvelles formes de criminalité comme le cybercrime.

Au cours d'une rencontre du Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC) à Halifax, le MSP, en collaboration avec la Sûreté du Québec (SQ), a fait une présentation sur l'intimidation des intervenants de justice. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a également présenté une approche intégrée visant les gangs de rue lors d'une rencontre du CNC à Ottawa.

En somme, à l'heure de la concertation, l'échange de renseignements et l'entraide entre les différents intervenants concernés sont dorénavant la meilleure façon de mener une lutte efficace contre le crime organisé. À titre d'exemple, la création du CNC et du CELCO prouve qu'il existe bel et bien une volonté de collaboration entre les organismes responsables de cette lutte. Effectuant un travail de concertation afin d'ouvrir de façon permanente les discussions sur ce problème, les organismes de lutte contre le crime organisé ont compris toute l'importance de travailler en partenariat afin de maximiser leurs résultats. C'est d'ailleurs dans cette optique que le CELCO entend poursuivre ses activités au cours du prochain exercice, en vue d'accroître la collaboration en matière de lutte contre le crime organisé et de favoriser la concertation des intervenants concernés au Québec.

Tableau 1 : Bilan des principaux programmes d'action auxquels participent les membres du CELCO

Nom de l'unité	Mandat	Faits saillants
ACCES <i>alcool</i>	Lutter contre l'économie souterraine d'alcool. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins.)	Les corps de police ont réalisé des enquêtes ainsi que 7 594 inspections systématiques. Ces opérations ont permis la saisie de 65 231 litres de boissons alcooliques en 2006-2007.
ACCES <i>tabac</i>	Lutter contre le commerce illégal de tabac. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins.)	Au terme des enquêtes, dont les projets BLUETTE et BONBONNE ayant conduit au démantèlement de réseaux de contrebande de tabac, les corps de police ont saisi près de 98 000 cartouches de cigarettes. Au total, RQ a récupéré pour l'année 4,75 M\$ (4,2 M\$ pour les lois provinciales et 524 200 \$ pour la TPS). Les amendes totalisaient 1,26 M\$.
Crimes économiques et financiers à incidence fiscale	Lutter contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale.	Ce programme a été créé en 2004. Au cours de l'exercice financier 2006-2007, les services d'enquête ont mené des enquêtes dans différents secteurs économiques dont le projet BÉQUILLE visant la construction.
CISAILLE	Enquêter dans les organisations criminelles qui contrôlent les productions de marijuana sur le territoire québécois et informer et sensibiliser le public à ce phénomène.	Pour l'année 2006-2007, la SQ, avec l'aide de ses partenaires des services de police municipaux, a traité 2 780 dossiers, pour des saisies totalisant 740 408 plants et 7 756 kg de marijuana. À ce jour, 27 personnes ont été sentencées et plus de 871 dossiers sont toujours en attente d'une décision judiciaire.
NOCTURNE	Lutter contre les problèmes posés par la criminalité dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool et par la présence d'organisations criminelles au sein de ces établissements.	En 2006-2007, le projet NOCTURNE : pour votre sécurité dans les bars a été implanté dans 4 territoires supplémentaires, pour un total de 36. Plus de 1 000 bars au Québec sont désormais visités conformément à ce programme. De plus, près de 4 200 visites de courtoisie ont été menées durant l'année. En outre, les policiers sont intervenus à près de 570 reprises et ont signalé à 254 reprises la présence de membres du crime organisé, 193 infractions ont été constatées, 270 indices de consommation ou de vente de stupéfiants ont été détectés et des renseignements criminels ont été obtenus à 197 reprises. L'implantation dans de nouveaux territoires se poursuivra en 2007-2008.

L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

L'échange de renseignements s'avère un outil indispensable aux enquêtes criminelles et, de façon plus globale, à la lutte contre les activités des organisations criminelles. Conformément à ce principe, les corps de police du Québec ont démontré au cours des dernières années une volonté d'améliorer la mise en commun du renseignement afin d'augmenter l'efficacité de leurs efforts collectifs. À cet effet, ils se sont engagés dans un protocole d'échange sur le crime organisé, le projet MINERVE (SPVM, SQ, GRC), permettant l'intégration du renseignement détenu par l'ensemble de la collectivité policière. Il s'agit d'un protocole d'entente visant à faire le partage de renseignements stratégiques entre les trois grands corps policiers au Québec. Ces derniers ont convenu d'échanger leurs renseignements sur les neuf principales souches du crime organisé actives au Québec et de s'en répartir la vigie. Pour ce faire, ils sont soutenus par l'ensemble des corps de police qui leur acheminent leurs renseignements et qui contribuent aux succès de la rigueur de la collecte de renseignements criminels et à l'efficacité du partage de l'information.

Le renseignement stratégique ainsi recueilli sert de base à la contribution québécoise aux évaluations nationales de la menace que constitue le crime organisé au pays, lesquelles sont sous la responsabilité du Service canadien du renseignement criminel (SCRC). À l'échelle provinciale, le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) effectue par ailleurs le croisement des évaluations de menace des autres bureaux provinciaux de renseignements criminels afin d'extraire les renseignements d'intérêt pour le Québec.

2. COORDINATION PROVINCIALE ET RÉGIONALE

L'efficacité de la lutte contre le crime organisé requiert, par sa complexité et son envergure, une concertation des intervenants concernés afin que leurs efforts soient coordonnés et efficaces. Actuellement, la stratégie québécoise consiste à mettre en commun toutes les ressources nécessaires permettant de lutter contre le crime organisé de la manière la plus efficiente possible, et ce, dans un esprit de collaboration entre les organismes visés. Cette stratégie procède à l'aide d'actions intégrées, c'est-à-dire des combinaisons d'actions de prévention, d'intervention et de répression.

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
AORTE	Démantèlement d'un réseau de trafic et de production de marijuana	Arrestations : 18 Perquisitions : 16 Saisies : 9 567 plants, 93 kg de marijuana, 1 arme à feu et 18 000 \$ en argent comptant	SQ GRC
BAGUETTE	Démantèlement d'une organisation criminelle spécialisée dans la production et le trafic de marijuana	Arrestations : 56 Saisies : 13 506 plants, 115 kg de marijuana, 48 530 \$ en argent comptant et 559 500 \$ en équipement de production	SQ Services de police de Mascouche, de Terrebonne et de Repentigny
BARBELÉ	Démantèlement d'un réseau de trafic et de production de marijuana	Arrestation : 60 personnes (totalisant 203 chefs d'accusation) Saisies : 44 000 plants, 988 kg de marijuana, équipement de production et véhicules d'une valeur de 1,5 million \$	SQ RQ
BÉQUILLE	Facturation d'accommodation associée au domaine de la construction.	Perquisitions : 32 Saisies : Près de 960 000 \$ en devises canadiennes, 7 armes à feu, 32 ordinateurs et cotisation par RQ de près de 3,4 millions \$	SQ RQ
BLUETTE	Activités liées à un réseau de contrebande de tabac actif principalement dans la région de Gatineau/Ottawa	Arrestations : 26 Perquisitions : 42 Saisies : plus de 400 caisses de cigarettes de contrebande et une trentaine de véhicules. La cotisation par RQ est de 1,52 M\$ (1,281 M\$ pour les lois provinciales et 234 476 \$ pour la TPS)	SQ, RQ MRC des Collines PPO SPVG SPVM GRC

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
BONBONNE	Démantèlement d'un réseau de contrebandiers de produits du tabac et de producteurs de drogue	Arrestations : 14 Perquisitions : 16 Saisies : 46 000 \$, 10 véhicules, 8 armes à feu, 27 982 cartouches de cigarettes, 600 sacs de tabac, quantités de drogue de différents types, 51 bouteilles de boisson de contrebande	SQ GRC Service de police de Saint-Jérôme
BROMURE (FUSION 1)	Réseau d'importation de cocaïne sévissant dans les régions de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Thunder Bay	Arrestations : 21 Perquisitions : 29 Saisies : 420 kg de cocaïne, 19 armes, 761 000 \$ en devises canadiennes, plus de 1 000 œuvres d'art d'une valeur de plus de 1 million \$, blocage d'un hôtel et d'un casino en République dominicaine et cotisation par RQ de 6,3 millions \$	SQ ERM Montréal ERM Québec ERM Mauricie RQ
CAPRICORNE	Entreprise de Saint-Sauveur soupçonnée d'être un centre de distribution de pièces électroniques illégales servant à capter des signaux satellites	Arrestations : 5 Saisies : Environ 455 000 \$ en composantes électroniques. Fraude évaluée à plus de 1 million \$	GRC Industrie Canada Postes Canada Bell ExpressVu
CAROUBE et CHARGE (FUSION 2)	Activités criminelles de cellules indépendantes reliées aux Hells Angels	Arrestations : 38 Perquisitions : 32 Saisies : 14 véhicules, 3 bateaux, 375 000 \$ en devises canadiennes, blocage d'une résidence de 400 000 \$ et la cotisation par RQ de 14,5 millions \$	SQ ERM Montréal RQ
CHAPEAU	Démantèlement d'une organisation spécialisée dans le trafic et la production de marijuana	Arrestations : 13 Saisie : 6 600 plants, 713 kg de marijuana en vrac, 8 242 \$ en argent comptant, 1 arme et 150 000 \$ en équipement de production	SQ Services de police de Mascouche et de Terrebonne

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
CHORAL	Organisation criminelle dans le domaine du télémarketing frauduleux au niveau international	Arrestations : 32 Perquisitions : 8 Saisies : 73 ordinateurs, plus de 200 000 \$ en devises canadiennes et 50 000 \$ en devises américaines	GRC Bureau de la concurrence du Canada USDHS
CIVIL	Activités de télémarketing frauduleux	Arrestations : 40 Perquisitions : 42 Saisies : 96 885 \$ en devises canadiennes, 10 950 \$ en devises américaines, 1 085 € en devises européennes, 3 serres hydroponiques, 3 armes à feu, 125 téléphones cellulaires et une trentaine d'ordinateurs	SPVM SQ GRC
CLÉOPÂTRE	Organisation criminelle spécialisée dans le trafic et l'exportation de marijuana et d' <i>ecstasy</i> vers les États-Unis ainsi que dans le blanchissement d'argent	Arrestations : 36 Perquisitions : 42 Saisies : près d'un million \$ en devises canadiennes et américaines, 6 armes à feu dont 1 AK-47, du cannabis, de la cocaïne et de nombreux documents	UMECO-autochtone GRC SQ Association des chefs de police des Premières Nations Service de protection des citoyens de Laval Régie de police de Memphrémagog Service de police de la Ville de Sherbrooke Service de police de la Ville de Granby
COLISÉE	Vaste enquête ayant pour objectif de freiner l'expansion et le développement du crime organisé au Canada	90 accusations dont Nicolò Rizzuto, Paolo Renda, Francesco Arcadi et Rocco Sollecito	GRC UMECO SQ SPVM ASFC Service de protection des citoyens de Laval ARC

Tableau 2 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite)

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
CONCERT	Réseau impliqué dans la production et le trafic de cannabis ainsi que l'exportation vers les États-Unis	Arrestations : 26 Perquisitions : 11 Saisies : 1200 plants de cannabis, 772 kg de cannabis, 21 armes à feu avec cartouches de différents calibres, résine de cannabis, cocaïne, <i>ecstasy</i> , petite quantité d'argent canadien et américain, équipements servant à la culture de cannabis et à la production de résine de cannabis, ordinateurs, coffre-fort et preuves documentaires	UMECO-autochtone GRC SQ Policiers des Premières Nations
SAMOURAÏ	Réseau de trafic de drogue local ayant des ramifications régionales en ce qui concerne la culture intérieure	Arrestations : 31 (18 accusations de gangstérisme) Saisies : une valeur de 1 400 000 \$ de stupéfiants	SQ Services de police de Longueuil et de Saint-Jean-sur-Richelieu Régie intermunicipale de police de Roussillon et de Richelieu/Saint-Laurent

L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

L'ASFC contribue elle aussi à la lutte contre le crime organisé, particulièrement la criminalité transfrontalière, en effectuant, en collaboration avec ses partenaires, la saisie des marchandises illégales entrant au Canada à la frontière canado-américaine ainsi que par l'entremise des ports et des aéroports. Le tableau qui suit présente un bilan des principales drogues saisies au Québec pour l'exercice 2006-2007.

Types de drogues	Quantités saisies	Valeur marchande (\$) (approximative)
Cocaïne	32 kg	44 900 068 \$
Autres drogues	1734 kg	3 644 145 \$
Toutes drogues confondues	1766 kg	48 544 213 \$

Outre les stupéfiants, l'ASFC a également saisi des quantités considérables d'alcool, de tabac, d'armes à feu et d'autres marchandises contrefaites.

Par ailleurs, l'ASFC a effectué des saisies en lien avec des activités commerciales, à l'exception des saisies personnelles. La majorité des saisies ont mené à l'ouverture de dossiers d'enquêtes douanières et policières, et des poursuites criminelles ont été engagées. Au total, elle a fait 43 saisies dont la valeur marchande atteint approximativement 43 148 000 \$. Le matériel saisi comprend : des armes à feu à autorisation restreinte et prohibées, de l'alcool, du tabac, du matériel contrefait, des diamants, du matériel pornographique, des stupéfiants, de la drogue et des précurseurs chimiques.

En ce qui concerne le blanchiment d'argent, toutes les sommes d'argent ou instruments monétaires de plus de 10 000 \$ doivent obligatoirement être déclarés. En 2006-2007, l'ASFC a effectué 477 saisies pour une valeur totale de 9 859 717 \$ au Québec.

PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

Lors des opérations policières visant à contrer le crime organisé, qu'elles soient menées conjointement ou individuellement, les forces de l'ordre procèdent à des perquisitions et à des saisies en plus d'effectuer certaines arrestations. Les biens confisqués lors de ces opérations s'avèrent généralement des biens acquis par le fruit des produits de la criminalité, c'est-à-dire par l'entremise des gains amassés lors de la participation à des activités illégales.

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le partage des produits de la criminalité s'effectue à la fin de chaque année financière jusqu'à concurrence d'une somme de 5 millions \$. Ce partage se fait selon les proportions suivantes : 25 % pour le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, 25 % à des organismes communautaires en prévention de la criminalité et 50 % au MSP et aux organismes municipaux ou aux communautés autochtones dont les corps de police ont participé aux opérations qui ont conduit à la confiscation des biens saisis. L'excédent de ce produit, le cas échéant, est versé pour une moitié au Fonds consolidé du revenu et pour l'autre moitié aux organismes ou aux communautés dont relèvent les services policiers ayant participé à ces opérations.

Au total, près de 55 millions \$ ont été partagés entre les différents organismes depuis 1999. En 2006-2007, la somme nette à partager se chiffre à près de 8 millions \$.

3. OUTILS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Encadré 1 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada

1996	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et adoption du projet de loi n° 61 (L.Q. 1996, c. 64) sur les produits de la criminalité • Dépôt et adoption du projet de loi C-13 (L.C. 1996, c. 15) sur la protection des témoins
1997	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et adoption du projet de loi n° 125 (L.Q. 1997, c. 51) sur les repaires fortifiés, le contrôle des permis d'alcool et les explosifs • Dépôt et adoption du projet de loi n° 165 (L.Q. 1997, c. 86) sur l'accès partiel aux renseignements fiscaux • Dépôt et adoption du projet de loi C-95 (L.C. 1997, c. 23) – première loi dite « antigang »
1999	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la <i>Loi sur le ministère de la Justice du Québec</i> en ce qui concerne la redistribution des produits de la criminalité
2000	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt à Ottawa, par le sous-comité sur le crime organisé du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, du rapport intitulé « Lutter contre le crime organisé » (recommandations relatives à la loi antigang) • Dépôt et adoption du projet de loi C-22 (L.C. 1998, c. 17) sur le recyclage des produits de la criminalité
2001	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt et adoption du projet de loi C-24 (L.C. 2001, c. 32) – deuxième loi dite « antigang » • Dépôt et adoption du projet de loi C-36 (L.C. 2001, c. 41) – loi antiterroriste
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du projet de loi n° 14 (L.Q. 2002, c. 5) sur l'élargissement de l'accès aux renseignements fiscaux pour combattre le crime organisé • Ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux protocoles facultatifs portant sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes
2004	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du projet de loi C-13 sur les fraudes sur les marchés financiers et l'obtention d'éléments de preuve • Entrée en vigueur du projet de loi n° 72 : <i>Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives</i>
2005	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du projet de loi C-53 : <i>Produits de la criminalité</i> (L.C. 2005, c. 44) • Entrée en vigueur du projet de loi C-49 : <i>Traite des personnes</i> (L.C. 2005, c. 43)

Encadré 1 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada (suite)

2006	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt et adoption du projet de loi C-25 (L.C. 2006, c. 12) sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.• Dépôt du projet de loi n° 36 sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales• Dépôt du projet de loi C-10 : <i>Loi modifiant le Code criminel (peines minimales pour les infractions mettant en jeu des armes à feu) et une autre loi en conséquence</i>
2007	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt du projet de loi n° 36 : <i>Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales</i>• Entrée en vigueur de la <i>Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales</i>• Entrée en vigueur de la loi n° 89 : <i>Loi sur le système correctionnel</i>

LES PROJETS DE LOI QUI ONT RETENU L'ATTENTION EN 2006-2007

- Projet de loi C-25 : Recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (L.C. 2006, c. 12)

Présenté à la Chambre des communes le 5 octobre 2006, ce projet de loi permet notamment au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) de communiquer des renseignements supplémentaires aux organismes chargés du contrôle d'application de la loi. Il permet également à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de communiquer des renseignements sur les organismes de bienfaisance soupçonnés d'être impliqués dans des activités de financement du terrorisme. Ce projet de loi est en vigueur depuis le 10 février 2007.

- Projet de loi C-10 : *Loi modifiant le Code criminel (peines minimales pour les infractions mettant en jeu des armes à feu) et une autre loi en conséquence*

Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 2006, ce projet de loi prévoit des peines minimales pour huit infractions graves comportant l'usage d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte. Les peines minimales seront également exigées s'il existe un lien entre l'infraction et une organisation criminelle.

- Projet de loi n° 36 : *Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales*

Présenté à l'Assemblée nationale le 14 juin 2006, ce projet de loi visait à empêcher que les personnes qui se livrent à des activités illégales conservent les produits de ces activités. Ce projet de loi devrait être déposé de nouveau à la session parlementaire du printemps 2007.

Ce projet de loi prévoit un régime de « confiscation civile » des biens ayant servi à perpétrer des activités illégales ou ayant été acquis grâce à de telles activités. Un tribunal pourrait en effet ordonner, à certaines conditions, la confiscation de tout bien en faveur de l'État lorsqu'il est convaincu de l'existence d'un lien entre l'acquisition de ce bien et une activité illégale ou, pour les biens ayant servi à commettre de telles activités, de la participation du défendeur à cette activité ou de la connaissance par ce dernier que le bien a été utilisé à des fins illégales.

- Système correctionnel du Québec, *Loi sur le système correctionnel du Québec* (L.R.Q., chapitre S-40.1), 5 février 1997 (Loi de 2002, chapitre 24).

Cette loi s'appuie sur le principe selon lequel les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique, la Commission québécoise des libérations conditionnelles ainsi que leurs partenaires des organismes communautaires et tous les intervenants de la société intéressés au système correctionnel favorisent la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Dans le respect des droits fondamentaux de ces personnes, ils contribuent à la protection de la société en les aidant à devenir respectueuses des lois tout en exerçant sur elles un contrôle raisonnable, sécuritaire et humain, en reconnaissant leur capacité à évoluer positivement et en tenant compte de leur motivation à s'engager dans une démarche de réinsertion sociale.

En vertu de cette loi, les Services correctionnels prennent, dans les meilleurs délais, toutes les mesures possibles pour obtenir les renseignements concernant les personnes qui leur sont confiées et qui sont nécessaires à leur prise en charge, à l'administration de la peine ou à une décision de permission de sortir ou de libération conditionnelle. Les organismes ou les personnes qui détiennent ces renseignements sont tenus de les communiquer aux Services correctionnels, à leur demande. De plus, les Services correctionnels et un corps de police peuvent échanger tout renseignement, y compris un renseignement personnel, relatif à une personne confiée aux Services correctionnels, sans le consentement de celle-ci, dans des cas particuliers.

- Administration de la justice et Directeur des poursuites criminelles et pénales. Entrée en vigueur de la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales*, Lois de 2005, chapitre 34, 15 mars 2007¹.

Cette « loi institue la charge de Directeur des poursuites criminelles et pénales au Québec et prévoit que le directeur dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec, sous l'autorité générale du ministre de la Justice et procureur général. Le directeur exerce les fonctions qui lui sont confiées par ce projet de loi, avec l'indépendance que celui-ci accorde. Dans l'exercice de sa charge, le directeur est d'office sous-procureur général pour les poursuites criminelles et pénales. »

La loi prévoit des règles relatives à la nomination et au mandat du directeur et de son adjoint. Elle prévoit également que le directeur est un dirigeant d'organisme. La loi précise les fonctions et les pouvoirs du directeur et elle établit le cadre de ses rapports avec le procureur général ou le ministre de la Justice. Le directeur agit comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales et exerce les fonctions utiles à l'exécution de sa mission, alors que le ministre de la Justice a la responsabilité d'établir les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. Le procureur général pourra, eu égard à une affaire qui relève de la responsabilité du directeur, la prendre en charge ou intervenir, mais il devra alors aviser le directeur et publier un avis de son intention de prendre une affaire en charge ou ses instructions concernant la conduite d'une affaire.

Elle prévoit par ailleurs que les directives établies et publiées par le directeur à l'intention des poursuivants sous son autorité relativement à la conduite des poursuites pourront aussi s'appliquer, avec les adaptations nécessaires établies après avoir pris en considération le point de vue des poursuivants désignés, à tout procureur qui agit en poursuite en matière criminelle ou pénale, y compris les cours municipales. Enfin, la loi étend la portée de l'article 95 du *Code de procédure civile* afin que le procureur général soit avisé des demandes de réparation fondées sur la violation ou la négation des droits et libertés fondamentaux.

1. <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/lois/liste-regle-2.htm#D> (Directeur des poursuites criminelles et pénales (Loi sur le))

4. RECHERCHE ET ANALYSE

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Québec a participé au Comité de travail interministériel sur la traite des personnes. Ce comité a pour mandat d'examiner les mesures de protection des droits accordés aux femmes migrantes victimes de traite et d'examiner les possibilités de négocier une entente avec le gouvernement fédéral sur cette question. La nécessité de documenter les pratiques et la législation des autres pays a été convenue dès la création du comité. Ainsi, il a notamment étudié la question des promesses par correspondance et du regroupement familial de même que l'admissibilité des victimes de traite à l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Il est prévu que ses travaux se poursuivent.

Plusieurs ministères et corps policiers (MSP, SQ, GRC, SPVM, MSSS, MJQ, MICC) ont participé aux travaux du Comité consultatif sur la traite des personnes mis sur pied par le Bureau international des droits des enfants (BIDE). Ce comité joue un rôle-conseil auprès du BIDE dans son projet de recherche-action sur la traite des enfants au Québec. Ce projet a pour objectif de dresser un portrait plus précis du phénomène très peu documenté de la traite d'enfants au Québec et de concevoir un programme d'intervention en la matière.

Pour sa part, le SRCQ a produit son état de situation annuel sur le crime organisé au Québec, à titre de contribution québécoise au cours de l'évaluation nationale sur le crime organisé. Le SCRC publie, par la suite, son *Rapport annuel 2006 sur le crime organisé au Canada*, lequel est accessible dans son site Internet² à partir d'août.

2. <http://cisc.gc.ca>

5. CONCLUSION

Quoique moins élaboré que le bilan rendu public pour l'exercice 2005-2006, le présent document dresse les grandes lignes des différentes stratégies mises en place par les organisations du CELCO unies et concertées pour combattre le crime organisé et met davantage l'accent sur les nouveautés qui ont marqué 2006-2007.

Parmi les faits à signaler, soulignons que les différents groupes de travail au sein du CELCO ont poursuivi leurs activités respectives au cours de l'exercice 2006-2007. L'annonce de l'élargissement du projet NOCTURNE à 4 territoires supplémentaires pour un total de 36 territoires dorénavant couverts par le projet a également marqué la période. Plus de 1 000 bars sont désormais visités quotidiennement au Québec, conformément à ce programme, et l'implantation dans de nouveaux territoires se continuera en 2007-2008.

En résumé, alors que l'heure est désormais à la concertation, l'échange de renseignements et l'entraide entre les intervenants concernés sont dorénavant la meilleure façon de mener une lutte efficace contre le crime organisé. C'est d'ailleurs dans cette optique que le CELCO entend poursuivre ses activités au cours du prochain exercice, en vue d'accroître la collaboration en matière de lutte contre le crime organisé et de favoriser la concertation des intervenants concernés au Québec.

